OEA/Ser.W

 CIDI/RES. 348 (CXII-O/21)

 27 avril 2021

 Original: anglais

CIDI/RES. 348 (CXII-O/21)

CONVOCATION DE LA SIXIÈME RÉUNION DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

(Approuvée à sa séance ordinaire tenue le 27 avril 2021)

 LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI),

AYANT VU la résolution AG/RES. 2955 (L-O/20), « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience »,

AYANT VU ÉGALEMENT le Plan d’action de Guatemala 2016-2020, « L’innovation inclusive : élément clé pour réduire les inégalités et accroître la productivité dans la région » (CIDI/REMCYT-IV/doc.5/15 rev. 2), la Déclaration de Medellin, « La science, la technologie et l’innovation en tant que piliers de la transformation dans les Amériques » (CIDI/REMCYT-V/DEC. 1/17 rev. 1), et le Plan de travail 2018-2020 de la COMCYT (CIDI/COMCYT/RPA/doc.4/18), prolongé jusqu’en 2021,

CONSIDÉRANT:

Que la réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie est un processus ministériel spécialisé de l’Organisation des États Américains;

Que les États membres de l’Organisation des États Américains ont été considérablement affectés par les impacts sociaux, économiques et environnementaux de la pandémie de COVID-19,

GARDANT À L’ESPRIT que la pandémie renforce la nécessité que les États membres de l’OEA élaborent et mettent en œuvre de toute urgence des politiques, des stratégies et des programmes visant à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience aux chocs extérieurs, notamment aux effets néfastes du changement climatique, conformément à leurs obligations nationales et internationales;

CONSCIENT du potentiel de la science, de la technologie et de l’innovation pour faire face aux impératifs du développement dans les Amériques, y compris ceux qui ont surgi en tant que conséquence de la COVID-19, et

PRENANT EN COMPTE la résolution du Conseil permanent CP/RES. 982 (1797/11), « Informations actualisées sur les coûts des conférences et réunions financées par l’OEA »,

DÉCIDE :

1. De convoquer la Sixième réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie (REMCYT-VI) en modalité virtuelle, le 7 décembre 2021.
2. De donner pour instruction que le maximum de ressources disponibles prévues au chapitre 7, sous-programme 74F, soient affectées, conformément aux directives établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11), aux préparatifs et à la tenue de la REMCYT-VI.
3. De charger le Secrétariat général d’apporter une aide, par l’intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré, aux préparatifs et à l’organisation de la Sixième REMCYT et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré sur son processus de préparation et ses résultats.

CIDRP03177F01